



**1877** : Lavigerie se rend en Italie pour parler de Jérusalem et la mission en Afrique Equatoriale

### Notes pour répondre au gouvernement portugais (21 juillet 1881)

En réponse à la note de son Excellence l'ambassadeur du Portugal, relative aux prétendus droits de ce royaume sur l'Afrique équatoriale, il suffit en ce qui concerne les missions d'Alger de répondre ce qui suit : 1) Il ne peut être question des deux provicariats du Nyanza et du Tanganika, situés sur le 34ème degré de longitude, lesquels n'ont rien et n'ont jamais rien eu à faire avec les possessions portugaises de la côte occidentale. 2) En ce qui concerne les provicariats en fondation et auxquels ont été donnés les noms de Haut-Congo septentrional et de Haut-Congo méridional, les réclamations du même ambassadeur paraissent reposer sur une pure équivoque, et n'ont aucun fondement réel. Il y a en effet, dans l'Afrique équatoriale, d'une part un royaume qu'on appelle le Congo, et d'autre part un fleuve qui porte le même nom. D'après Monsieur l'ambassadeur, le royaume de Congo s'étend du 3ème au 12ème degré de latitude sud, et du 18ème degré de longitude jusqu'à l'océan atlantique. Le fleuve du Congo, au contraire, s'étend du 2ème degré de longitude jusqu'à l'océan atlantique, et il remonte, au nord, jusqu'au 2ème degré de latitude.

Or c'est uniquement du fleuve Congo, et pas du tout du royaume du Congo que les missions d'Alger ont pris le nom (pour leurs missions). Ces missions, comme la Sacrée Congrégation de la Propagande pourra le constater facilement, d'après le Mé-

moire qui lui a été présenté pour leur délimitation, ont leur centre, la première à l'extrémité nord du fleuve Congo, c'est-à-dire au 22ème degré de longitude, soit à quatre degrés des limites orientales du même royaume de Congo. C'est ce que nous appelons la mission du Haut-Congo septentrional.

La seconde mission, celle que nous nommons du Haut-Congo méridional, a son centre à Kabébé, c'est-à-dire au 23ème degré de longitude et, par conséquent à cinq degrés au-delà des limites orientales du même royaume de Congo et Angola (sic), telles que les revendique Monsieur l'ambassadeur du Portugal. Il va sans dire que ces missions s'arrêtent là où commence la juridiction portugaise.

La revendication de Monsieur l'ambassadeur est donc fondée uniquement, on le voit, sur une erreur de noms. La seule chose que l'on pourrait faire, pour lui donner une satisfaction toute platonique, serait de changer les noms de ces provicariats. Si la Sacrée Congrégation y tient, les Missionnaires d'Alger s'empresseront de se rendre à ses désirs et de lui présenter d'autres dénominations pour ces deux missions.

